Comité d'Information et de Défense Solidaire

Association Loi 1901

C.I.D.S.

APPEL DE COTISATION 2026
NOUVELLE ADHESION - PROCEDURE COLLECTIVE
FICOBA

Nom :_____ Tél. :_____

Prénom :_____ Courriel :_____

Adresse :_____ Profession :_____

_____

_____ Date de naissance (impératif - jour/mois/année) :__/__/____

Vous serez défendu(e) par :

Maître Jérémy ROCHE
Avocat au Barreau de Béziers
109 Avenue du Président Wilson
34500 BEZIERS

Cotisation CIDS 2026 : **50,00 €**

Participation à l'action juridique pour la procédure collective : **180,00 €**

L'adhésion à l'Association est obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'action juridique collective.

Règlement par virement (précisez Nom, Prénom et la mention "FICOBA") :

IBAN : FR76 1871 5002 0008 0043 3350 232
"CIDS COTISATIONS - 1 Square Pierre Binet - 03410 DOMERAT"

Date et signature

MERCI D'EFFECTUER DES VIREMENTS DISTINCTS

L'adhésion implique la prise de connaissance des statuts et l'engagement de s'y conformer.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Mr Le Président 1 Square Pierre Binet 03410 DOMERAT.

ASSOCIATION CIDS 1 Square Pierre Binet 03410 DOMERAT
Tel : 04.70.05.24.63 Fax :
e-Mail : secretariat@cids-asso.fr *www.cids-asso.fr*